



72^{ème} Réunion du Comité des Ministres de l'ASECNA

COMMUNIQUE FINAL

Le Comité des Ministres de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a tenu sa 72^{ème} Réunion à Brazzaville, République du Congo, le 21 juillet 2023.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Chef du gouvernement du Congo.

Dans son discours, il a mis en exergue les atouts de l'ASECNA dans cette période post COVID. Il a souligné que l'expertise avérée de l'ASECNA, sa capacité à adopter les nouvelles technologies dans le domaine de l'aviation et la volonté affichée des Etats membres de mettre l'agence au service de tout le continent africain fondent sa conviction que ce bel outil de coopération doit à terme être l'un des piliers de la mise en œuvre de la vision 2063 de l'Union africaine à travers le Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA). Il a indiqué que l'accroissement prévisible du trafic aérien sur le continent, et partant du nombre d'avions dans le ciel africain, imposera à l'ASECNA une augmentation substantielle de l'offre de formation de cadres, d'importants investissements pour renforcer les équipements dans ses centres opérationnels et l'appui aux Etats pour consolider leurs structures nationales de gestion et de contrôle de l'aviation civile.

Auparavant, Monsieur Oumarou Malam Alma, Ministre des Transports de la République du Niger, Président du Comité des Ministres de l'ASECNA, a souligné la vocation panafricaine de l'ASECNA à travers son initiative « SBAS pour l'Afrique et l'Océan Indien » qui se dénomme désormais « Augmented Navigation for Africa » en abrégé, ANGA. ANGA est un acronyme qui signifie ciel en Swahili, l'une des langues les plus usitées en Afrique et langue officielle de l'Union africaine. Ce choix conforte la volonté politique des dirigeants de l'ASECNA de doter le continent d'une solution de navigation pour l'Afrique et par l'Afrique.

Il a également évoqué l'adhésion de la République du Rwanda à l'ASECNA pour compter du 1er janvier 2024. Ce qui justifie la présence à cette réunion du Ministre rwandais des transports en tant qu'observateur. En mars dernier les autorités rwandaises ont renouvelé leur volonté de faire partie intégrante de la communauté ASECNA en paraphant le document qui officialise cette adhésion.

A l'issue de ses travaux, le Comité a adopté les décisions suivantes :

Au titre de la Révision du statut unique du personnel et du code de rémunération

Le Conseil a décidé la révision des articles du statut unique du personnel et du code de rémunération de l'Agence. Cette mesure, applicable à compter du 1er août 2023 avec effet rétroactif au 1er janvier 2023, consacre la revalorisation de la rémunération du personnel.

Les Ministres ont décidé de soumettre un projet d'amendement de la convention.

Ils ont examiné et procédé à la révision du Statut Unique du Personnel.

Au titre de l'intégration de nouveaux aéroports dans les activités communautaires

Le Comité des Ministres a accepté le principe d'intégration dans la liste des aéroports communautaires de l'aéroport de Nema pour la Mauritanie et des aéroports de Ziguinchor et Saint Louis pour le Sénégal.

Au titre de l'obligation de réserve et continuité du service public

Le conseil a adopté le principe que « les agents de l'ASECNA sont astreints, à tout moment et en toute circonstance, à une obligation de réserve. Tout agent s'engage à travers la signature de son contrat de travail à assurer en toute circonstance la continuité du service public de sécurité aérienne. »

Fait à Brazzaville le 21 juillet 2023

Le Président du Comité des Ministres

Honoré SAYI,

**Ministre des Transports, de l'aviation civile
et de la marine marchande de la République du Congo**